



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
10 août 2023

Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2023

12 et 13 septembre 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport de la session annuelle de 2023, du 19 au 21 juin 2023¹

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2023 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 19 au 21 juin 2023.
2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la session annuelle ([UNW/2023/L.3/Rev.1](#)), ainsi que le rapport de la première session ordinaire de 2023, qui s'est tenue les 13 et 14 février 2023 ([UNW/2023/1](#)). Le Conseil d'administration a également approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail pour la deuxième session ordinaire de 2023 qui se tiendra les 12 et 13 septembre 2023 ([UNW/2023/CRP.3](#)).
3. Le Conseil d'administration a adopté cinq décisions (2023/3, 2023/4, 2023/5, 2023/6 et 2023/7), jointes en annexe au présent rapport.

II. Déclarations liminaires

4. Le Président du Conseil d'administration a ouvert la session en déclarant que les inégalités entre les sexes et la discrimination à l'égard des femmes et des filles comptaient parmi les plus profondes injustices à travers le monde. Soulignant qu'un seul des 18 indicateurs de l'objectif de développement durable 5 est proche de la cible à atteindre, il a rappelé que les progrès nécessitaient un dévouement constant et un soutien inébranlable au mandat d'ONU-Femmes. Il a félicité la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive pour son excellente direction d'ONU-Femmes et s'est dit honoré de servir aux côtés de ses collègues au sein du Bureau.

¹ Remarque : le présent document a été élaboré dans son intégralité par ONU-Femmes.



5. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a remercié le Président et toute l'équipe du Bureau pour leur leadership éclairé et leur soutien à ONU-Femmes. Elle a également remercié *in absentia* les anciennes Directrices exécutives adjointes Åsa Regnér et Anita Bhatia pour leur service. Elle s'est par ailleurs dite préoccupée par la situation mondiale en matière d'égalité des sexes, compte tenu notamment de l'aggravation des inégalités, de l'instabilité économique, de la détérioration de la paix et de la sécurité dans le monde, des changements climatiques et de l'augmentation de l'insécurité alimentaire. Faisant écho aux remarques du Secrétaire général, selon lesquelles le Programme 2030 n'est pas sur la bonne voie, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné que l'égalité des sexes fait office à la fois de condition préalable et de catalyseur de progrès dans tous les objectifs de développement durable (ODD). Elle a confirmé qu'ONU-Femmes participe activement à l'examen des questions de genre dans le cadre de l'initiative « Notre programme commun » et a salué cette démarche, qui offre l'occasion, pour l'ensemble des Nations Unies, d'obtenir des résultats meilleurs et plus consistants pour les femmes et les filles, ainsi que de renforcer l'importance et l'interconnexion du triple mandat d'ONU-Femmes.

6. Au cours de la présentation de son rapport annuel, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a mis l'accent sur deux domaines démontrant la manière dont ONU-Femmes tire parti de sa fonction normative, opérationnelle et de coordination pour obtenir des résultats. En ce qui concerne la coordination en temps de crise, elle a indiqué qu'en 2022, ONU-Femmes avait soutenu l'élaboration de politiques et de normes mondiales, régionales et nationales dans le cadre de la riposte aux crises et des efforts de relèvement. Par exemple, en tant que nouveau membre du Comité permanent interorganisations (CPI), ONU-Femmes supervise la mise à jour de sa politique pour l'égalité des sexes, afin de garantir la clarté des principes, des normes, des rôles et des responsabilités dans le cadre de l'action humanitaire. De ce fait, elle a fait remarquer qu'environ 87 pour cent des plans d'intervention humanitaire auxquels a participé ONU-Femmes incorporaient des résultats en matière d'égalité des sexes. Elle a ajouté que l'Entité soutenait des programmes démontrant l'effet transformateur de l'autonomisation des femmes dans les situations de crise, grâce à la prestation de services à plus de 800 000 femmes et filles touchées par les crises. S'agissant de la violence à l'égard des femmes, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a déclaré qu'ONU-Femmes travaillait avec 900 administrations nationales et infranationales, organisations de la société civile et institutions privées en vue de renforcer la fourniture de services, de ressources et de biens essentiels. Près de trois millions de femmes réparties dans 20 pays ont eu accès à des informations, des biens, des ressources et des services grâce à des plateformes et des programmes soutenus par ONU-Femmes. Pour ce qui est du mandat de coordination d'ONU-Femmes, elle a indiqué que 30 pour cent des dépenses d'ONU-Femmes en 2022 étaient consacrées à des programmes conjoints, et que plus de la moitié des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable élaborés en 2022 comprenaient des résultats autonomes en matière d'égalité des sexes. Elle a également donné des exemples de la manière dont ONU-Femmes s'était efforcée d'intégrer l'analyse des questions de genre au sein du système des Nations Unies par l'intermédiaire d'un soutien technique aux pays. En conclusion, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a demandé aux États membres de veiller à ce que les droits des femmes occupent une place centrale dans tous les espaces intergouvernementaux et de continuer à transmettre les messages du Conseil d'administration d'ONU-Femmes à tous les organes directeurs de ses

organisations sœurs, tout en soulignant que l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble du système des Nations Unies était une entreprise commune.

7. Une fois la parole donnée aux délégations, de nombreux États membres ont remercié la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive pour sa mise à jour détaillée et réitéré leur soutien au triple mandat d'ONU-Femmes, de nombreuses délégations soulignant en particulier l'importance de son mandat opérationnel. Plusieurs États membres ont mis en avant la mesure dans laquelle l'égalité des sexes était cruciale pour la réalisation des ODD et appelé à un redoublement d'efforts de la part de tous, ainsi qu'à un financement solide et durable pour apporter des ressources suffisantes à ONU-Femmes, qui lui seront essentielles pour mener à bien le Programme 2030. En réponse à la présentation du rapport annuel de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, les délégations ont félicité ONU-Femmes pour la qualité des résultats obtenus en dépit des crises qui se chevauchent. Enfin, certains intervenants ont remercié ONU-Femmes pour la transparence dont sa Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a fait preuve à l'égard des ressources ordinaires non allouées, tandis que d'autres ont apporté leur soutien au Forum Génération Égalité.

III. Évaluation

8. La Directrice des Services indépendants d'évaluation et d'audit (SIEA) a présenté le Rapport de 2022 sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ([UNW/2023/4](#)). Ledit rapport i) donne une vue d'ensemble des résultats obtenus par la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes aux niveaux centralisé et décentralisé en 2022 ; ii) mentionne les idées clés des évaluations institutionnelles indépendantes et des évaluations stratégiques réalisées ; iii) examine les indicateurs clés de performance de la fonction d'évaluation ; et iv) met en évidence le travail de plaidoyer entrepris pour promouvoir une évaluation tenant compte des questions de genre au sein du système des Nations Unies et le renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation. Le programme de travail et le budget du Service indépendant d'évaluation (SIE) pour 2022 ont également été présentés. En 2022, le SIE a réalisé deux évaluations institutionnelles, une cartographie des lacunes en matière de données probantes et une synthèse de l'évaluation à l'échelle du système en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial. En outre, plusieurs autres évaluations institutionnelles sont en cours. Le SIE a fourni 40 évaluations décentralisées, dont huit évaluations des portefeuilles de projets nationaux, cinq évaluations régionales et 33 évaluations conjointes. Les résultats globaux en matière d'évaluation ont montré une forte augmentation de la couverture de l'évaluation, des réponses de l'administration et des dépenses. Toutefois, deux indicateurs de performance relatifs à la qualité des rapports d'évaluation décentralisés et au pourcentage de bureaux déclarant avoir eu recours à des évaluations au cours des années précédentes étaient légèrement inférieurs aux attentes.

9. La Directrice des SIEA a présenté une évaluation institutionnelle de la contribution d'ONU-Femmes à l'autonomisation économique des femmes à travers la promotion de lois, de cadres, de politiques et de partenariats tenant compte des questions de genre ([UNW/2023/CRP.4](#)). L'évaluation a porté sur la pertinence, la

cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du travail normatif et des partenariats d'ONU-Femmes dans le cadre de son portefeuille de projets pour l'autonomisation économique. Les résultats de l'évaluation ont conduit à huit conclusions, dont deux en particulier : ONU-Femmes dispose d'un avantage comparatif dans les activités normatives, et l'Entité travaille activement à l'obtention d'un consensus et d'une voix commune dans les dialogues politiques mondiaux sur l'autonomisation économique des femmes. En outre, l'évaluation a montré que l'absence de stratégie et les difficultés de recrutement au niveau de la direction ont eu des conséquences négatives sur les activités d'autonomisation économique des femmes d'ONU-Femmes, sur l'efficacité de son architecture interne et sur les membres de son personnel. Elle a également mentionné que les données transmises par ONU-Femmes montraient que l'Entité avait déjà dépassé ou atteindra bientôt ses objectifs relatifs au renforcement de l'autonomisation économique des femmes à travers la promotion de politiques tenant compte des questions de genre, notamment dans les domaines de l'emploi décent, de la protection sociale, des systèmes de prestation de soins, des achats tenant compte des questions de genre et des systèmes de propriété foncière. L'évaluation a révélé que la question des ressources financières et humaines constitue l'obstacle le plus important pour ONU-Femmes dans la perspective d'un renforcement des lois, des cadres et des politiques d'autonomisation économique des femmes tenant compte des questions de genre. Ainsi, six recommandations ont été formulées dans l'évaluation.

10. S'exprimant au nom de l'administration, la Directrice exécutive adjointe par intérim a remercié le SIE pour la grande qualité de son travail et pour les conseils prodigués en vue d'améliorer les performances de l'Entité. Elle a approuvé les propositions présentées dans le rapport sur la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes en 2022 et a ajouté que le Plan stratégique d'ONU-Femmes comprend deux indicateurs sur les évaluations. Évoquant l'augmentation du nombre d'évaluations décentralisées, elle a souligné l'importance de renforcer les capacités sur le terrain afin de garantir le respect de normes élevées en matière d'évaluation. Elle a réitéré qu'ONU-Femmes reste engagée en faveur du renforcement de la qualité, du champ et de l'utilisation des évaluations aussi bien institutionnelles que décentralisées, en étroite collaboration avec l'équipe du SIE. En ce qui concerne l'évaluation institutionnelle de la contribution d'ONU-Femmes à l'autonomisation économique des femmes, elle a souligné que l'Entité accepte les cinq principales recommandations de l'évaluation et approuve en partie l'une des recommandations. Elle a conclu en précisant que le travail d'évaluation indépendante avait largement contribué au progrès des activités d'ONU-Femmes en faveur de l'autonomisation économique.

11. Une délégation s'exprimant au nom de 22 États membres a remercié le SIE pour son compte rendu et pour avoir confirmé qu'ONU-Femmes avait mis en place une fonction d'évaluation efficace et de qualité. Elle a indiqué qu'ONU-Femmes a la possibilité de renforcer son influence dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement afin de promouvoir les approches évaluatives et l'évaluation intégrant la dimension de genre, en améliorant la responsabilité à l'égard des résultats liés aux questions de genre. La délégation s'est félicitée de l'augmentation du nombre d'évaluations et des bons résultats obtenus dans l'ensemble par le SIE en 2022, et a suggéré que l'Entité alloue des ressources financières supplémentaires au SIE pour que celui-ci progresse davantage dans les domaines des indicateurs de performance clés et de la responsabilité. Elle a encouragé l'Entité à atteindre l'objectif financier défini dans la politique

d'évaluation. Un autre État membre s'exprimant au nom d'un groupe régional s'est félicité que l'évaluation aborde la question de l'autonomisation économique des femmes, mais a exprimé son inquiétude quant au fait que la section compétente en la matière comptait de nombreux postes vacants au sein de son équipe de direction. La délégation s'est dite préoccupée par le fait que, dans le cadre du Plan stratégique 2018-2021, la section chargée de l'autonomisation économique était dotée du financement le plus faible parmi les domaines thématiques, mais s'est félicitée de l'augmentation du financement au titre du Plan stratégique 2022-2025. Elle a en outre salué la décision de l'administration d'élaborer une stratégie globale en faveur de l'autonomisation économique des femmes et a souligné l'importance d'allouer des ressources suffisantes à cette initiative. Le groupe a demandé à ONU-Femmes de fournir une vue d'ensemble de la stratégie, ainsi que des plans relatifs à sa mise en œuvre. En outre, un État membre a décrit plusieurs initiatives nationales en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes. Une autre délégation s'exprimant pour le compte de son pays a réitéré l'importance de l'approche d'ONU-Femmes en matière d'autonomisation économique des femmes et sa priorité absolue, à savoir ne laisser personne de côté. Un État membre a encouragé ONU-Femmes à consacrer davantage de ressources à l'autonomisation économique des femmes et a noté avec satisfaction que l'Entité avait approuvé cinq des six recommandations qui avaient été formulées, notamment en ce qui concerne la création d'un poste spécifique pour l'autonomisation économique des femmes et le renforcement de la coopération avec les partenaires internationaux. La délégation a souhaité connaître la manière dont ONU-Femmes propose d'aider les gouvernements dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes et a demandé à l'équipe d'évaluation d'estimer l'incidence que pourraient avoir ses suggestions si elles étaient mises en œuvre. Un autre intervenant a souligné l'importance de la troisième recommandation pour aider ONU-Femmes à mener à bien ses programmes en faveur de l'autonomisation économique des femmes. S'exprimant pour le compte de son pays, un État membre a demandé comment ONU-Femmes évaluait la qualité des formations nationales en matière d'évaluation et a demandé à l'Entité de fournir une mise à jour sur le statut de toutes les recommandations émises en 2022 en matière d'évaluation, ainsi que sur les mesures prises pour augmenter les dépenses d'évaluation à 3 pour cent d'ici à 2025. Une autre délégation s'est félicitée des efforts déployés par ONU-Femmes pour obtenir un consensus et favoriser un discours cohérent et un dialogue politique mondial sur l'autonomisation économique des femmes. La délégation a demandé à ONU-Femmes d'apporter des précisions sur la mise en œuvre de la stratégie pour l'autonomisation économique des femmes menée sur le terrain et sur les moyens nécessaires pour garantir son adéquation avec les priorités et les contextes nationaux. Une déclaration collective effectuée au nom de 26 États membres a salué l'engagement d'ONU-Femmes à mettre au point une stratégie fondée sur les droits en matière d'autonomisation économique des femmes et a souligné le rôle que l'autonomisation économique des femmes pouvait jouer dans la lutte contre les changements climatiques. Les 26 États membres souhaitaient également connaître le point de vue d'ONU-Femmes sur la recommandation l'encourageant à jouer un rôle de soutien dans la lutte contre les changements climatiques, ainsi que sur les ressources et la collaboration nécessaires pour mettre efficacement en œuvre ladite recommandation. La délégation s'est interrogée sur la manière de maintenir l'autonomisation économique des femmes au rang de priorité et sur l'efficacité de la répartition actuelle des tâches entre les institutions financières internationales, la société civile et d'autres entités des Nations Unies à cet égard. Enfin, les 26 États membres ont demandé comment ONU-Femmes prévoit de garantir une évaluation

réaliste des ressources disponibles pour parvenir à l'autonomisation économique des femmes. S'exprimant pour le compte de son pays, une délégation a demandé si l'évaluation décentralisée de projets spécifiques était utilisée dans le cadre d'autres projets spécifiques soutenus par ONU-Femmes. Elle a également demandé si la nouvelle stratégie pour l'autonomisation économique des femmes cherchera à renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales. Un autre État membre a demandé à ONU-Femmes des éclaircissements sur la collecte de données relatives à la politique tenant compte des questions de genre.

12. En réponse, la Directrice des SIEA a remercié les États membres pour le vif intérêt qu'ils portent à la fonction d'évaluation. Elle a répondu aux commentaires et aux questions des délégations, notamment en soulignant que le nouveau Plan stratégique d'ONU-Femmes mettait davantage l'accent sur l'autonomisation économique des femmes, et a confirmé que les SIEA continueraient à surveiller les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de cette évaluation dans le cadre de son rapport au Conseil d'administration dans les années à venir. La Directrice exécutive adjointe par intérim a ajouté que l'objectif de la nouvelle stratégie pour l'autonomisation économique des femmes était de se concentrer sur la marginalisation économique, et qu'ONU-Femmes avait consulté de nombreuses autres composantes du système des Nations Unies pour le développement et d'autres parties prenantes clés afin de tirer efficacement parti de son triple mandat. Elle a souligné l'importance de l'autonomisation économique des femmes dans les quatre domaines d'impact du Plan stratégique d'ONU-Femmes et indiqué que celle-ci bénéficie désormais de la deuxième allocation budgétaire la plus élevée. En réponse à un point soulevé par un État membre, elle a ajouté que le principe d'autonomisation économique des femmes respectait autant que possible les priorités nationales. La Responsable de l'autonomisation économique a souligné qu'ONU-Femmes reconnaît les inégalités structurelles qui contribuent à l'exclusion économique des femmes et que l'Entité tire parti de son pouvoir fédérateur pour définir les voies à suivre. Elle a précisé qu'ONU-Femmes travaille en étroite collaboration avec le secteur privé afin d'augmenter le financement de l'autonomisation économique des femmes. Donnant suite à plusieurs questions sur l'utilisation des évaluations, le Directeur exécutif adjoint par intérim a confirmé que les notes stratégiques nationales reflétaient les conclusions formulées et que les ressources étaient classées par ordre de priorité pour répondre aux recommandations. Il a conclu en soulignant qu'ONU-Femmes dispose de ressources limitées et que l'Entité doit trouver un équilibre optimal entre résultats et mise en œuvre.

IV. Questions relatives aux activités d'audit et d'enquête

13. La Directrice des SIEA a présenté le rapport du Service d'audit interne (SAI) sur les activités d'audit interne et d'enquête pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ([UNW/2023/3](#)). Sur la demande du Conseil d'administration, faite au regard de sa décision ([UNW/2015/4](#)), et en lien avec les activités d'audit interne, ledit rapport comprenait : a) une opinion s'appuyant sur la portée des activités d'audit menées, et sur la pertinence et l'efficacité du cadre de l'Entité en matière de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques ; b) un résumé concis des activités menées et des critères sur lesquels se fonde cette opinion ; c) une déclaration de conformité aux normes d'audit interne ; et d) un avis sur le caractère adéquat et suffisant du financement, et sur l'ampleur et l'efficacité de son

déploiement pour couvrir le champ attendu d'audit interne et d'enquête. Le rapport a fait le point sur l'état de gestion et d'avancement de la mise en œuvre par l'administration des recommandations d'audit interne. En s'appuyant sur les travaux d'audit internes réalisés en 2022, l'opinion générale du SAI sur l'année est qu'aucune faiblesse majeure n'a été identifiée dans les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'Entité qui compromettrait sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels d'ONU-Femmes. Quatre points à améliorer requérant l'attention de l'administration d'ONU-Femmes ont été identifiés : 1) la nécessité de continuer à améliorer les mécanismes de l'Entité en matière de contrôle ; 2) la hiérarchisation des investissements nécessaires pour débloquent des ressources ou le renforcement de certaines autorités et lignes hiérarchiques ; 3) la progression de la vision de l'administration consistant à intensifier sa présence sur le terrain pour garantir une capacité suffisante et stable au niveau décentralisé, afin que les bureaux puissent assumer efficacement leurs responsabilités en matière de gouvernance, de gestion des risques et de conformité ; et 4) la hiérarchisation d'un processus de déclaration de contrôle interne pour établir et démontrer clairement l'obligation de rendre compte et la responsabilité de l'administration en matière de gestion des risques et de contrôles internes.

14. Concernant le nombre d'enquêtes en 2022, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a enregistré 55 nouvelles allégations visant ONU-Femmes, auxquelles s'ajoutent 14 allégations datant de 2021 toujours en cours. Des 69 allégations, 53 ont été classées en 2022. Sur ces 53 allégations classées, 37 l'ont été à la suite d'une évaluation préliminaire, et 16 après une enquête. Le BSCI a transmis 21 allégations à ONU-Femmes pour que l'administration prenne éventuellement des mesures. Parmi les 16 allégations classées en 2022 ayant fait l'objet d'une enquête du BSCI, huit étaient étayées par des preuves et huit n'étaient pas prouvées.

15. Le Directeur exécutif adjoint par intérim a présenté la réponse de l'administration aux recommandations respectives reçues. Il s'est félicité du travail accompli par les SIEA et le BSCI pour renforcer l'efficacité et l'efficience institutionnelles et opérationnelles d'ONU-Femmes. Il a fait remarquer que l'Entité n'avait obtenu aucun résultat insatisfaisant en 2022 et a fait valoir que cela démontrait la capacité d'ONU-Femmes à assumer ses responsabilités tout en s'adaptant à un environnement opérationnel en constante évolution. Le Directeur exécutif adjoint par intérim a souligné qu'ONU-Femmes ne comptait pas plus de 15 pour cent de recommandations émises de longue date et a détaillé les efforts déployés par l'Entité pour répondre à chacune des quatre recommandations faites par le SAI. En ce qui concerne les activités d'enquête, il a indiqué qu'ONU-Femmes avait pris des mesures rapides pour mettre en œuvre sa politique de tolérance zéro tout en prenant des mesures visant à promouvoir un environnement de travail respectueux et conforme aux principes de déontologie.

16. Le Président du Comité consultatif pour les questions de supervision a présenté le Rapport du Comité consultatif pour les questions de supervision pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Dans ce rapport, l'efficacité de la fonction de supervision de l'Entité a été évaluée, ainsi que sa responsabilisation en matière de contrôle interne, notamment s'agissant de la gouvernance, de la gestion des risques et des systèmes de contrôle. Le Comité consultatif pour les questions de supervision a conclu que les SIEA continuaient à soutenir les évaluations institutionnelles, stratégiques et décentralisées. S'agissant des enquêtes, il a déterminé que les SIEA étaient une interface clé avec le BSCI et qu'ils mettaient

davantage l'accent sur la sensibilisation à la lutte contre la fraude. S'agissant de la déontologie, le Comité a constaté que l'administration continuait d'améliorer ses mécanismes de lutte contre la fraude, notamment en matière de gestion des risques. Il a noté que le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies avait émis une opinion sans réserve sur les états financiers d'ONU-Femmes pour la onzième année. Malgré le ferme engagement de l'administration en matière d'excellence institutionnelle, le Comité consultatif pour les questions de supervision a mis en évidence trois mesures à prendre : 1) augmenter l'allocation budgétaire de l'Entité pour mieux calibrer ses opérations ; 2) veiller à ce que les ressources humaines disposent de moyens suffisants ; et 3) investir des ressources supplémentaires pour renforcer la deuxième ligne de défense, et ainsi améliorer la mise en œuvre au niveau des pays. D'autres questions relatives à la supervision de la gouvernance requièrent l'attention de l'administration : 1) le renforcement de la structure, qui doit s'accompagner de responsabilités clairement définies ; 2) la gestion du risque de transition concernant les postes de haut niveau vacants ; 3) l'intégration de la nouvelle fonction spécifique à la déontologie ; 4) la prise en compte des limites du système institutionnel de planification des ressources ; 5) la nécessité de diffuser largement le plan Génération Égalité à travers l'Entité.

17. S'exprimant au nom de l'administration, le Directeur exécutif adjoint par intérim a accueilli favorablement les conclusions du rapport et souligné l'engagement d'ONU-Femmes en matière d'excellence opérationnelle. Il a salué le fait que le Comité consultatif pour les questions de supervision avait pris note des 11 opinions d'audit sans réserve formulées par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies. En réponse aux recommandations émises par le Comité en 2021, le Directeur exécutif adjoint par intérim a annoncé que la toute première conseillère en déontologie interne à ONU-Femmes avait pris ses fonctions le 1^{er} avril. En accord avec le constat du Comité consultatif pour les questions de supervision sur le calibrage des ressources relatives à la gestion des opérations, il a déclaré que cette démarche s'inscrivait dans le cadre de gouvernance actuel, qui offre une clarté stratégique sur l'empreinte organisationnelle de l'Entité. En prévision de la croissance des ressources autres qu'ordinaires, il a indiqué qu'ONU-Femmes recherchait des solutions pour contrer toute tendance au déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Il a souligné qu'ONU-Femmes s'attaquait aux problèmes causés par la récente adoption de Quantum. En ce qui concerne la réorientation des efforts vers le terrain, il a déclaré que l'Entité s'efforçait de renforcer le mandat tripartite intégré d'ONU-Femmes au niveau national en investissant davantage de ressources dans les fonctions essentielles sur le terrain.

18. Une délégation s'exprimant au nom de 26 États membres a tout d'abord remercié le SAI, le Comité consultatif pour les questions de supervision et ONU-Femmes pour le renforcement des structures et des systèmes de l'Entité. Elle a accueilli favorablement les recommandations visant à rendre les informations contenues dans les rapports plus facilement compréhensibles par le Conseil d'administration, afin que ce dernier puisse aider l'Entité à appliquer les recommandations formulées. La délégation a noté avec inquiétude le nombre de recommandations émises de longue date et le ralentissement du rythme de mise en œuvre. Elle a toutefois salué les réflexions de l'administration sur la manière dont la budgétisation et les effectifs affecteront la mise en œuvre au cours de la période 2024-2025, ainsi que sur l'amélioration de la deuxième ligne de défense et sur les raisons pouvant expliquer l'augmentation des allégations de fraude. Une autre délégation, qui s'est exprimée au nom de 38 États membres, a remercié ONU-

Femmes pour avoir amélioré les normes de déontologie reposant sur des valeurs et a appelé à l'intensification des efforts à cet égard. Elle a toutefois constaté avec inquiétude que le nombre de personnes ayant suivi les modules de formation obligatoires en déontologie n'était pas satisfaisant et a invité l'Entité à renforcer la participation du personnel. Faisant suite à la décision 2022/14 du Conseil d'administration, la délégation a demandé des informations sur la protection offerte aux lanceurs d'alerte et sur les meilleures pratiques observées dans l'ensemble du système des Nations unies. S'exprimant pour le compte de son pays, une autre délégation a demandé comment ONU-Femmes intégrait Quantum dans ses activités quotidiennes. Enfin, un autre intervenant a exhorté ONU-Femmes à appliquer toutes les recommandations en suspens de longue date le plus rapidement possible.

19. Faisant suite aux questions des États membres, la Directrice des SIEA a reconnu que les points à améliorer en matière d'évaluation externe de la qualité avaient tous été acceptés. Elle a en outre souligné qu'en vue de rendre les informations plus compréhensibles par le Conseil d'administration, ONU-Femmes travaille à l'harmonisation des rapports en collaboration avec ses organisations sœurs. En réponse à la question sur le nombre croissant d'allégations émises, elle a déclaré qu'il fallait y voir le signe d'une organisation saine, les personnes ayant suffisamment confiance dans les mécanismes de signalement pour se manifester. La Directrice du BSCI a répondu à la question d'un État membre sur la durabilité du Bureau en tant que prestataire de services. Le Directeur exécutif adjoint par intérim a répondu à une question sur l'application des recommandations émises de longue date en soulignant que la mise en œuvre des recommandations demandait souvent du temps et des ressources, mais qu'ONU-Femmes utiliserait une partie des ressources non allouées à cette fin. Il a également répondu à des questions sur la lutte contre la fraude, les contrôles internes et Quantum. La Directrice de la Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité et la Directrice adjointe d'ONU-Femmes ont également pris la parole pour répondre aux commentaires des États membres.

V. Questions financières, budgétaires et administratives

20. Dans ses remarques liminaires, le Directeur exécutif adjoint par intérim a présenté les prévisions budgétaires intégrées pour 2024-2025. Pour le prochain exercice biennal, ONU-Femmes prévoit des contributions volontaires d'un montant total de 1,03 milliard de dollars des États-Unis (É.-U.), soit une augmentation de 30 millions de dollars É.-U. (3 pour cent) par rapport au budget de l'exercice biennal précédent. Il a ensuite détaillé l'allocation des ressources : 87,5 pour cent sont consacrés aux activités de développement, tandis que le reste est réparti entre les catégories liées à la gestion, à la coordination et aux activités entreprises à des fins spéciales.

21. La Directrice de la Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité a présenté le projet de budget intégré pour la période 2024-2025. Après avoir souligné que le budget soutiendrait le triple mandat d'ONU-Femmes et étayerait la mise en œuvre de son Plan stratégique 2022-2025, elle a précisé que le budget institutionnel à croissance zéro comprenait des investissements pour renforcer la coordination sur le terrain, financés par des économies et des gains d'efficacité au siège. Elle a en outre fait remarquer qu'ONU-Femmes a proposé un réaménagement institutionnel sans incidence sur les coûts, lequel prévoit un reclassement vers le haut et le transfert d'un poste humanitaire P5 vers un poste D1

de Responsable de l'action humanitaire à Genève. Elle a ajouté que l'Entité proposait de maintenir une allocation à des fins spéciales de 5,3 millions de dollars É.-U., notamment pour favoriser la poursuite des améliorations en matière de performance et de fonctionnement dans le nouveau système institutionnel de planification des ressources en vue de renforcer davantage la structure et le fonctionnement d'ONU-Femmes.

22. Les États membres ont remercié ONU-Femmes pour la présentation du budget intégré proposé pour 2024-2025 et l'ont félicité pour son engagement à renforcer la supervision et la transparence. Une délégation a encouragé tout particulièrement ONU-Femmes à élargir sa base de mobilisation des ressources, à augmenter les investissements dans son mandat de coordination, ainsi que la capacité des comités nationaux à collecter des fonds, et à renforcer sa collaboration avec le secteur privé. Dans des déclarations distinctes, deux délégations se sont félicitées de l'augmentation proposée des dépenses de programme, mais ont exprimé leur inquiétude quant à l'enveloppe consacrée à la supervision et la coordination, qui semble relativement réduite. Une autre délégation a demandé des éclaircissements sur la répartition des dotations budgétaires entre les quatre domaines thématiques du Plan stratégique, ainsi qu'une mise à jour concernant la politique de recouvrement des coûts.

23. En réponse aux questions des États membres, le Directeur exécutif adjoint par intérim a précisé quels investissements étaient consacrés à la supervision et à la coordination dans le projet de budget institutionnel. En réponse à une question sur la politique de recouvrement des coûts, la Directrice de la Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité a indiqué que les quatre organisations dont les activités sont harmonisées, dont ONU-Femmes, ont été invitées à revoir la politique en la matière et à en soumettre une version révisée avant la deuxième session ordinaire, qui se tiendra en septembre 2024. Elle a annoncé que les discussions internes avaient déjà commencé, et qu'une réunion d'information conjointe avec les Conseils d'administration était prévue avant la fin de l'année 2023. En outre, le Directeur de la Division des partenariats stratégiques a souligné les efforts déployés par ONU-Femmes pour élargir sa base de mobilisation des ressources en procédant à une analyse comparative avec des organismes homologues et en œuvrant au renforcement des recettes provenant de dons individuels et de donateurs n'appartenant pas au Comité d'aide au développement. Il a souligné l'élaboration d'une stratégie adaptée au secteur privé et axée sur la mobilisation, plutôt que sur la collecte de fonds, et a insisté sur les investissements réalisés auprès des comités nationaux et des donateurs individuels.

VI. Réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau des régions

24. Dans son discours liminaire, la Directrice exécutive adjointe par intérim a décrit la présence régionale d'ONU-Femmes et précisé cinq principes clés qui guident les activités menées par l'Entité dans la région, à savoir : i) s'appuyer sur les analyses et les approches sous-régionales pour adapter et cibler les activités régionales d'ONU-Femmes, en vue d'obtenir de meilleurs résultats et d'apporter des solutions locales à l'occasion des forums régionaux et mondiaux ; ii) concevoir et mettre en œuvre conjointement les programmes régionaux et les processus de gestion des connaissances et de consultation avec les bureaux extérieurs et les partenaires ; iii) favoriser la responsabilité, ainsi que la responsabilité partagée,

pour renforcer l'égalité des sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies ; iv) accorder une plus grande attention à l'évaluation et à la diffusion des résultats et de l'impact de l'action d'ONU-Femmes sur la vie des femmes et des filles ; et v) reconnaître la nature interconnectée des défis régionaux, des notes stratégiques, des ODD, du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement et du Plan stratégique 2022-2025 d'ONU-Femmes, en appliquant une approche intégrée et intersectionnelle. Dans sa présentation, la Directrice du Bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Europe et l'Asie centrale a détaillé la situation des femmes et des filles dans la région, mentionnant en particulier la polycrise et les répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, la crise des réfugiés ukrainiens et le tremblement de terre qui a dévasté la Turquie et la Syrie en début d'année. Elle a ensuite abordé la question de la participation des femmes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, faisant remarquer que ces dernières avaient souvent tendance à occuper des postes de moindre importance et à avoir moins de pouvoir de décision que les hommes dans ce secteur. Elle a détaillé les contributions du Bureau régional aux préparatifs de la Commission de la condition de la femme de cette année, qui s'est associée en parallèle avec les États membres de la région pour organiser des discussions sous-régionales autour de la thématique principale de cette année avant la session de mars. La Directrice régionale a décrit la manière dont son équipe avait œuvré à la mise en œuvre des conclusions convenues de la 67^e Commission de la condition de la femme (CSW 67), mentionnant par exemple les efforts déployés pour adapter les services destinés aux survivantes de violence, afin de veiller à ce qu'ils restent conformes à leur objectif, qu'ils répondent à tous les défis, nouveaux ou non, et qu'ils répertorient les besoins pressants pour les années à venir. Elle a mis en avant les partenariats qu'ONU-Femmes a noués avec l'Unité internationale des télécommunications et Women in Tech en vue de s'attaquer au fossé numérique entre les genres au sein de la région. Pour conclure, elle a mentionné plusieurs initiatives axées sur la budgétisation tenant compte des questions de genre, l'entrepreneuriat féminin, la participation des jeunes, la science des données et la violence en ligne à l'égard des femmes.

25. À l'ouverture des débats, un État membre a félicité ONU-Femmes pour sa présentation régionale détaillant intégralement la manière dont les conclusions convenues par la CSW 67 étaient appliquées. La délégation s'est félicitée de l'inclusion des groupes marginalisés dans les initiatives en place et a souligné que les valeurs et les considérations relatives aux droits humains devaient être intégrées dans l'architecture mondiale améliorée de la coopération numérique. Elle a en outre encouragé ONU-Femmes à concrétiser l'objectif de son Plan stratégique, à savoir appliquer une approche fondée sur les droits humains en envisageant, dans le cadre des efforts de suivi de la CSW 67, un appel à l'action pour le respect des droits humains et l'application des recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique.

VII. Mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

26. Le Directeur exécutif adjoint par intérim a présenté le compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Il a

souligné qu'ONU-Femmes reste pleinement engagée dans la mise en œuvre du programme de réforme dans le cadre de son mandat tripartite, qui englobe la coordination du système des Nations Unies, l'appui normatif et les activités programmatiques opérationnelles. Il a par ailleurs insisté sur le fait que les activités autonomes en faveur de l'égalité des sexes, notamment celles relatives à l'ODD 5, devaient être prioritaires, au même titre que l'intégration d'une perspective de genre dans l'ensemble des travaux du système des Nations Unies. Le Directeur exécutif adjoint par intérim a également déclaré qu'ONU-Femmes avait renforcé l'harmonisation des cadres et des processus de repositionnement centraux, tout en soulignant les notes stratégiques élaborées par ONU Femmes au niveau national et l'augmentation du financement de la programmation conjointe. Il a ajouté qu'ONU-Femmes avait poursuivi ses efforts visant à améliorer ses pratiques commerciales et à accroître son efficacité, notamment en mettant en place et en utilisant des services partagés à l'échelle mondiale.

27. Pour ce qui est des finances, le Directeur exécutif adjoint par intérim a déclaré qu'ONU-Femmes avait rapporté des gains d'efficacité de 2,6 millions de dollars É.-U. en 2021 et a confirmé que l'Entité était à jour quant à sa contribution au financement du système des coordonnateurs résidents. Après avoir partagé d'autres précisions concernant le rapport sur le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le nombre d'équipes nationales ayant appliqué le marqueur d'égalité hommes-femmes dans leurs plans de travail conjoints, il a déclaré que les dates et chiffres donnés illustraient les tendances positives résultant des efforts d'ONU-Femmes et du système des Nations Unies dans son ensemble. Il a ajouté qu'ONU-Femmes avait reçu 545,4 millions de dollars É.-U. de contributions en 2022, mais a noté avec inquiétude la diminution des ressources ordinaires, qui ont reculé de 7,1 pour cent.

28. Après l'ouverture des débats, une délégation s'exprimant au nom de 41 États membres a souligné l'importance de la réalisation des ODD et le rôle du système des Nations Unies pour le développement à l'appui d'un développement durable et inclusif. Elle a insisté sur le fait qu'il était nécessaire pour ONU-Femmes de continuer à soutenir le leadership des coordonnateurs résidents dans chaque pays et souligné l'importance de la coordination et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies. Elle a appelé à la collecte de données probantes et à l'établissement de rapports relatifs à l'impact sur le terrain, à la réduction des doubles emplois et à la création de synergies au niveau national. Des demandes ont été adressées à ONU-Femmes concernant en particulier l'alignement de ses activités sur les cadres de coopération des Nations Unies, le rôle des coordonnateurs résidents dans l'évaluation des performances des directeurs d'organisme et la consultation des coordonnateurs résidents dans le processus de sélection des membres de l'équipe de pays des Nations Unies. La délégation a salué l'élaboration de la liste de réformes à entreprendre du système des Nations Unies pour le développement et a demandé à ONU-Femmes de présenter un rapport annuel à cet égard.

29. Les deux Directeurs exécutifs adjoints par intérim et la Directrice de la Division de la coordination du système des Nations Unies ont répondu aux commentaires et aux questions des États membres, soulignant l'alignement complet entre les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement et les notes stratégiques nationales d'ONU-Femmes visant à assurer la coordination et la collaboration entre les organismes des Nations Unies, annonçant qu'ONU-Femmes lancera une enquête interne sur la mise en œuvre des réformes du système

des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, mentionnant la participation d'ONU-Femmes à l'action humanitaire et détaillant les efforts déployés pour assurer la coordination dans les pays touchés par la crise.

VIII. Protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels

30. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a présenté un compte rendu sur la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Dans sa mise à jour, la Directrice de l'Entité a exprimé sa gratitude à l'égard du partenariat et du soutien continu du Conseil d'administration en faveur des activités menées par ONU-Femmes pour prévenir et combattre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Elle a souligné que l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels constituaient de graves violations du mandat et des valeurs d'ONU-Femmes et qu'ils compromettaient les efforts déployés par l'Entité pour apporter des changements positifs. Elle a en outre insisté sur le fait que des progrès considérables avaient été accomplis depuis les dernières mises à jour exhaustives transmises au Conseil d'administration, soulignant que l'Entité avait renforcé les structures de gouvernance et les politiques de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, nommé des spécialistes de la question, renforcé son réseau de points focaux régionaux et nationaux, et mis en œuvre des cadres de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels tout en utilisant une approche centrée sur les victimes/survivantes dans tous les bureaux de pays et les bureaux régionaux, ainsi qu'au siège. La Directrice d'ONU-Femmes a en outre précisé que l'Entité avait donné la priorité au renforcement des connaissances et des capacités fondamentales des points focaux nationaux en proposant des formations fondées sur des mises en situation sur la dynamique du pouvoir, l'intersectionnalité et les masculinités positives. Elle a par ailleurs pris note de la mise en œuvre, en 2022, de structures de responsabilité renforcées imposant à tous les directeurs régionaux et représentants nationaux d'attester qu'ils assument leurs responsabilités en matière de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, et a souligné l'inclusion de cette question dans tous les registres de risques des unités de risques d'ONU-Femmes.

31. La Directrice de l'Entité a présenté la manière dont ONU-Femmes s'engageait activement dans les efforts déployés à l'échelle du système pour lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels : ONU-Femmes contribue au sein de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel, a mis en place une plateforme de connaissances sur la lutte contre le harcèlement sexuel à l'échelle du système des Nations Unies et organise des dialogues favorisant l'apprentissage entre pairs. Elle a également détaillé la manière dont ONU-Femmes, en collaboration avec le président de l'Assemblée générale, avait lancé une campagne visant à promouvoir l'achèvement des cours de formation des Nations Unies sur l'égalité des sexes et la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels parmi le personnel des Missions permanentes. Elle a indiqué que depuis qu'ONU-Femmes était devenue membre du CPI, l'Entité avait rejoint son groupe consultatif technique sur la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, apportant son expertise à l'élaboration d'une approche de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels centrée sur les victimes/survivantes. Enfin, elle a souligné les améliorations apportées à la structure institutionnelle d'ONU-Femmes et en matière

de bien-être, de diversité et d'inclusion au sein de l'Entité, notamment grâce à la nomination d'une conseillère en déontologie et à l'élaboration de plans d'action relatifs à l'équité et à l'inclusion dans l'ensemble de l'organisation.

32. À l'ouverture des débats, une délégation s'exprimant au nom de 48 États membres a salué les efforts déployés par ONU-Femmes pour prévenir et combattre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Dans leur déclaration commune, les États membres ont souligné l'importance de l'apprentissage collectif et de la collaboration avec les partenaires de mise en œuvre, ainsi que d'une approche centrée sur les victimes/survivantes. Ils ont en outre reconnu les mesures positives prises par ONU-Femmes, tout en encourageant l'établissement de nouveaux rapports axés sur les résultats qui évaluent l'impact et le changement de culture. Ils ont également fait remarquer qu'il était nécessaire de partager les bonnes pratiques, les cadres de suivi et de compte rendu, et l'évaluation de l'efficacité des activités visant à insuffler un changement culturel.

33. En réponse aux commentaires des intervenants, la Directrice des ressources humaines a présenté la matrice globale et le cadre d'indicateurs élaborés en consultation avec ses organisations sœurs et a détaillé l'élaboration des plans d'action de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et l'utilisation de la base de données ClearCheck pour l'examen des candidatures. La Conseillère principale et coordonnatrice d'ONU-Femmes chargée des questions relatives aux femmes au sein du système des Nations Unies a informé les États membres des efforts déployés par ONU-Femmes pour renforcer la coordination et la collaboration à l'échelle du système, notamment grâce au lancement de la plateforme de connaissances du système des Nations Unies sur la lutte contre le harcèlement sexuel et à l'organisation de discussions entre pairs avec l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat. Elle a également souligné le rôle majeur que joue le réseau de près de 500 points focaux des Nations Unies pour l'égalité des sexes, dirigé par ONU-Femmes, dans l'intégration des politiques et des outils élaborés par l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat, notamment dans la mise en œuvre d'une approche axée sur les victimes afin de lutter contre le harcèlement sexuel. En outre, la Directrice exécutive adjointe par intérim a souligné l'importance de partager les bonnes pratiques en matière de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels.

IX. Visite sur le terrain

34. L'Ambassadeur et Représentant permanent du Bangladesh auprès des Nations Unies et ancien Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes en 2022, Muhammad Abdul Muhith, a rendu compte, au nom de sa délégation, de la visite du Conseil d'administration d'ONU-Femmes en Équateur. Cette visite sur le terrain a été mandatée par le Conseil d'administration dans sa décision 2017/8. La visite annuelle sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration d'ONU-Femmes au bureau de l'Équateur a eu lieu du 23 au 29 octobre 2022. La délégation était composée du Président, de quatre Vice-Présidents et d'autres membres du Conseil d'administration représentant le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Asie-Pacifique et le Groupe des États d'Europe occidentale ainsi que d'autres États.

35. La visite sur le terrain avait pour objectif d'observer et de comprendre l'incidence du portefeuille de programmes du bureau d'ONU-Femmes en Équateur

et sa contribution à la réalisation des priorités nationales de développement du pays dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. L'objectif était de comprendre la manière dont le bureau de pays d'ONU-Femmes travaille en collaboration avec le Gouvernement de l'Équateur, les partenaires de développement, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes. La visite visait à évaluer les bonnes pratiques de programmation des Nations Unies en Équateur et leur caractère transposable dans l'ensemble du système.

36. La délégation a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement de l'Équateur, au bureau de pays d'ONU-Femmes et au Bureau du coordonnateur résident pour leur hospitalité, pour avoir facilité la visite et pour lui avoir donné l'occasion de voir par elle-même en quoi la collaboration d'ONU-Femmes avec un large éventail de parties prenantes en Équateur aidait le pays à progresser dans ses engagements en matière d'égalité entre les sexes.

37. Les recommandations à l'attention d'ONU-Femmes portaient sur les points suivants : a) ONU-Femmes doit rationaliser l'évaluation de ses opérations sur le terrain en Équateur et obtenir davantage de données probantes et de résultats ; b) l'Entité doit investir davantage pour renforcer l'élaboration de statistiques sur le genre et la collecte de données ventilées par sexe, ainsi que les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, en vue de garantir une mise en œuvre efficace des programmes, grâce à la tenue de bases de données en amont et en aval du déroulement des projets, par l'intermédiaire de plateformes en ligne ; et c) ONU-Femmes doit envisager de diversifier son portefeuille de partenariats pour y inclure des alliés non traditionnels, tels que le secteur privé et d'autres États donateurs non traditionnels, afin d'obtenir un soutien en faveur de ses interventions visant à renforcer l'accès des femmes à la justice économique et sociale et à favoriser la réduction des inégalités. Le Conseil d'administration a également suggéré que, compte tenu de l'étendue et de la diversité de son mandat, des ressources supplémentaires sont indispensables pour développer le modeste bureau d'ONU-Femmes en Équateur afin qu'il devienne un bureau de taille moyenne.

38. Le Président actuel du Conseil d'administration a exprimé sa profonde gratitude aux autorités équatoriennes, notamment au Président de la République et à de nombreux ministres et membres du Parlement qui ont reçu la délégation. Il a fait remarquer que la délégation avait bénéficié d'une coopération totale lors de la visite sur le terrain et a fait valoir que cette expérience exceptionnelle devait être considérée comme une bonne pratique pour les futures visites sur le terrain. Il a ajouté que la visite avait montré en quoi le mandat opérationnel d'ONU-Femmes en Équateur bénéficiait directement à de nombreux citoyens ordinaires ainsi qu'aux femmes et aux filles migrantes.

X. Clôture

39. À la suite de l'adoption de la décision 2023/4 relative au rapport de 2022 sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Cameroun a remercié ONU-Femmes d'avoir accepté la quasi-totalité des recommandations tirées de l'évaluation institutionnelle des travaux d'ONU-Femmes en faveur de l'autonomisation économique, tout en indiquant que cela permettra de combler le manque de ressources humaines et financières ainsi que d'accroître la visibilité de cette question auprès du Conseil d'administration. La délégation constate avec satisfaction que la décision contient

des dispositions spécifiques relatives à la disponibilité de ressources suffisantes, concernant notamment le recrutement d'experts en autonomisation économique des femmes au siège, au niveau régional et au niveau local. Le Cameroun s'est félicité de l'élaboration d'une stratégie d'autonomisation économique des femmes conforme au mandat d'ONU-Femmes en matière de développement ainsi qu'aux besoins des bénéficiaires. La délégation a également remercié la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive pour son rôle de premier plan dans la lutte contre le sous-financement de l'autonomisation économique des femmes. En conclusion, le Cameroun a encouragé ONU-Femmes à accroître la visibilité de ses activités en faveur de l'autonomisation économique des femmes, notamment en organisant des discussions à ce sujet lors des réunions formelles du Conseil d'administration sur la question. Cette déclaration peut être consultée dans les enregistrements de la session, disponibles à l'adresse suivante : <https://media.un.org/en/asset/k1u/k1ut1o73so>.

40. Dans sa déclaration finale, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a remercié le Président du Conseil d'administration pour sa direction rigoureuse et avisée. Elle a remercié les Vice-Présidents pour leur coordination efficace au sein de leur groupe régional, et salué la facilitation des négociations par les Missions permanentes de la Colombie, de l'Italie, de la Thaïlande et de l'Ukraine. Elle a également remercié le Secrétaire du Conseil d'administration et son équipe pour leur professionnalisme et pour le bon déroulement de la session annuelle. Elle a enfin adressé ses remerciements à l'ensemble des collaborateurs d'ONU-Femmes pour leurs contributions et travaux de préparation.

41. La Directrice d'ONU-Femmes a salué à nouveau la réponse constructive des États membres à son rapport annuel de 2022, notant qu'il s'agissait d'un point de contrôle clé pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025 et l'obtention de résultats systématiques intégrés. Elle a réitéré sa profonde reconnaissance envers ONU-Femmes pour l'engagement explicite de nombreuses délégations à l'égard du triple mandat indivisible de l'Entité et sa volonté de tirer pleinement parti de ses avantages comparatifs, tant à travers le système des Nations Unies qu'au sein de son vaste réseau de partenaires et d'alliés. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a ajouté qu'ONU-Femmes allait continuer d'investir dans sa capacité à accélérer les progrès à l'horizon 2030, notamment en mettant davantage l'accent sur son mandat de coordination en particulier. Elle a par ailleurs noté que, pour les délégations, il était important de disposer d'une articulation claire et d'informations factuelles, de comprendre la manière dont le mandat d'ONU-Femmes se concrétise dans la pratique et d'en savoir plus sur son rôle au sein des domaines d'intervention de l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ainsi que de renforcer la collecte de données ventilées. La Directrice de l'Entité a remercié les délégations pour leurs déclarations positives à l'appui des efforts d'ONU-Femmes en matière de responsabilité et de transparence. Elle a salué le fait que le Conseil d'administration ait insisté sur la nécessité de poursuivre la lutte contre les multiples formes croisées de discrimination en établissant des partenariats avec la société civile et en soutenant la programmation par pays.

42. À la suite des discussions approfondies sur les résultats, les conclusions et les recommandations de l'évaluation institutionnelle des activités d'ONU-Femmes en faveur de l'autonomisation économique, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a réitéré l'engagement ferme de l'Entité à investir des ressources et du personnel dans ce domaine thématique. Elle a indiqué que cette démarche avait un effet multiplicateur important pour les droits fondamentaux des femmes et le

développement durable. Elle a confirmé qu'ONU-Femmes était en train de finaliser sa stratégie pour l'autonomisation économique des femmes, qui reflétera une approche multisectorielle pour faire avancer les objectifs en matière de développement et de droits humains. La Directrice d'ONU-Femmes a souligné son engagement total à promouvoir la communication de l'impact de l'organisation et à investir davantage pour renforcer les capacités sur le terrain afin de surveiller et de communiquer les résultats à un niveau stratégique.

43. Concernant le budget intégré pour 2024-2025, la Directrice d'ONU-Femmes a souligné que l'Entité devait bénéficier de ressources suffisantes, fiables, durables et bien calibrées pour concrétiser ses ambitions. Pour ce qui est de la prévention et la répression de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a insisté sur le renforcement des structures de responsabilité en la matière au sein d'ONU-Femmes. Elle a réaffirmé qu'ONU-Femmes ne pouvait accepter et n'acceptait pas que les femmes et les filles continuent d'être exposées à ce type de violence sexuelle au sein des Nations Unies.

44. Dans son discours de clôture, le Président du Conseil d'administration a exprimé sa satisfaction quant à l'efficacité du déroulement de la session et à la qualité des discussions menées sur chaque point de l'ordre du jour. Il a remercié le Bureau, les Vice-Présidents et leurs experts pour leur soutien durant la session et en amont de celle-ci, notamment pour leur accompagnement précieux lors de l'adoption des décisions. Il a remercié les membres du Conseil d'administration et les observateurs pour leur participation active et leurs contributions tout au long de la session, ainsi que le Secrétaire du Conseil d'administration et l'équipe du Secrétariat pour leur soutien. Le Président a conclu en remerciant les présentateurs pour leurs exposés denses et leur travail remarquable, lesquels ont contribué au niveau élevé de qualité des délibérations du Conseil d'administration.

45. La session a ensuite été levée.

Annexe I

Décisions adoptées lors de la session annuelle de 2023

2023/3

Rapport annuel de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les progrès faits dans l'exécution du Plan stratégique 2022-2025

Le Conseil d'administration :

1. *Prend note* du Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les progrès faits dans l'exécution du Plan stratégique 2022-2025 et salue l'excellente performance d'ONU-Femmes à ce jour ;
2. *Reconnaît* la contribution d'ONU-Femmes au sein du système des Nations Unies pour le développement et son engagement ciblé afin de veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles restent un objectif à part entière du programme de développement durable ;
3. *Encourage* ONU-Femmes à tirer pleinement parti de son avantage comparatif et à poursuivre l'exercice complet de son triple mandat, conformément à la résolution 64/289 de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/64/289), notamment l'appui normatif, la coordination à l'échelle du système des Nations Unies et les activités opérationnelles ;
4. *Se félicite* de la transparence avec laquelle l'excédent des ressources ordinaires non allouées a été porté à son attention et demande à ONU-Femmes de continuer à réduire son solde de ressources non allouées en temps opportun ;
5. *Salue* les mesures prises par ONU-Femmes jusqu'à présent concernant l'excédent de ressources ordinaires non allouées, encourage l'Entité à envisager davantage de mesures pour améliorer la gestion prospective et efficace du budget, et exige une mise à jour à cet égard avant la première session ordinaire de 2024 ;
6. *Note avec inquiétude* le manque de ressources ordinaires et encourage tous les pays qui en ont la possibilité à augmenter leurs contributions volontaires de manière à assurer la mise en œuvre totale et efficace du Plan stratégique 2022-2025, ainsi que le renforcement des partenariats à cet égard ;
7. *Décide* de transmettre le rapport au Conseil économique et social.

21 juin 2023

2023/4

Rapport de 2022 sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Conseil d'administration :

1. *Prend note* du rapport de 2022 sur la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes, ainsi que du programme et du budget de l'année 2023 du Service indépendant d'évaluation ;
2. *Salue* les efforts soutenus d'ONU-Femmes pour maintenir une fonction d'évaluation indépendante, crédible et utile, ainsi que sa contribution aux efforts d'évaluation tenant compte des questions de genre au niveau

du système et sa contribution au renforcement des capacités d'évaluation nationales, et l'encouragement à continuer à s'appuyer sur les résultats des évaluations, notamment dans ses processus de décision ;

3. *Prend note* du rapport sur l'évaluation institutionnelle de la contribution d'ONU-Femmes à l'autonomisation économique des femmes, ainsi que de l'élaboration en cours d'une stratégie en la matière, et demande à ONU-Femmes d'organiser une séance d'information informelle sur l'élaboration de ladite stratégie avant son achèvement, et de présenter la stratégie au Conseil pour information au plus tard lors de la première session ordinaire de 2024 ;

4. *Encourage* ONU-Femmes à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations tirées de l'évaluation institutionnelle de la contribution de l'Entité à l'autonomisation économique des femmes, en vue de renforcer et de financer comme il se doit ses activités à cet égard, et lui demande de rendre compte de ses progrès de mise en œuvre dans le cadre du rapport de 2023 de la Directrice générale, qui sera examiné pour décision lors de la session annuelle de 2024 ;

5. *Rappelle* les décisions antérieures adoptées par le Conseil d'administration concernant le rapport sur la fonction d'évaluation et *demande* à ONU-Femmes de poursuivre ses efforts en vue de garantir un niveau élevé de performance en matière d'évaluation, en mettant l'accent sur les indicateurs de performance clés susceptibles d'être encore améliorés ;

6. *Encourage* ONU-Femmes à accroître ses investissements en vue d'allouer au moins 2 pour cent et jusqu'à 3 pour cent de ses dépenses programmatiques totales à la fonction d'évaluation, et lui demande de continuer à œuvrer pour garantir l'indépendance du Service indépendant d'évaluation et à fournir une certaine expertise en matière d'évaluation au sein du Comité consultatif pour les questions de supervision ;

7. *Encourage* le Service indépendant d'évaluation à continuer à rechercher des occasions d'effectuer d'autres évaluations conjointes avec les autres organismes des Nations Unies, notamment des évaluations du cadre national et des évaluations indépendantes à l'échelle du système en application de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ;

8. *Exprime* un soutien continu au renforcement de la fonction d'évaluation au sein d'ONU-Femmes et à l'utilisation des évaluations, conformément à la politique d'évaluation, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil d'administration en 2020.

21 juin 2023

2023/5

Rapport sur les activités d'audit interne et d'enquête pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Le Conseil d'administration :

1. *Prend note* du Rapport sur les activités d'audit et de contrôle interne pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;

2. *Prend note* du Rapport annuel du Comité consultatif pour les questions de supervision ;

3. *Prend note* de la réponse de l'administration à ces deux rapports ;

4. *Prie instamment* l'administration d'ONU-Femmes, au regard des lacunes identifiées par le Comité consultatif pour les questions de supervision, de renforcer sa deuxième ligne de défense, d'investir davantage dans sa capacité à mettre en œuvre les recommandations en matière de supervision, de garantir une capacité

suffisante et stable, en particulier au niveau décentralisé, et de poursuivre la préparation d'un processus de déclaration de contrôle interne ;

5. *Exhorte* en outre l'administration d'ONU-Femmes à accorder la priorité à la mise en œuvre des recommandations formulées en 2021 et les années précédentes par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies, qui sont toujours en cours, mais pour lesquelles le Comité consultatif pour les questions de supervision a estimé que les mesures proposées à cet égard ne font pas l'objet d'une attention suffisante ;

6. *Rappelle* la décision 2023/1, note avec satisfaction l'achèvement de l'évaluation initiale du Règlement financier et des Règles de gestion financière et demande à ONU-Femmes d'examiner de manière exhaustive le Règlement financier et les Règles de gestion financière afin de lui en soumettre une version révisée pour approbation lors de la deuxième session ordinaire de 2025 ;

7. *Encourage* ONU-Femmes à accroître les ressources disponibles pour la fonction d'audit et d'enquête ;

8. *Exprime son soutien continu* aux Services indépendants d'évaluation et d'audit (SIEA) d'ONU-Femmes, réaffirme l'importance de leur accès total, direct et indépendant au Conseil d'administration et de l'indépendance totale des SIEA, notamment grâce à la pratique actuelle qui prévoit que le Bureau respecte les normes du Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes, et exige l'organisation d'au moins une séance d'information annuelle à huis clos par ses soins, afin de discuter de son plan de travail annuel, de l'évaluation consolidée des risques et de toutes les mises à jour et préoccupations liées au budget et à la dotation en personnel ;

9. *Demande* aux SIEA de continuer à améliorer leur rapport annuel en y incluant une analyse substantielle des résultats et à fournir une vue d'ensemble des questions et tendances stratégiques et systémiques, et encourage le Bureau à adopter une approche proactive dans les contextes à haut risque qui sont susceptibles de faire l'objet de fraude, de corruption et d'autres actes répréhensibles, et d'inclure un examen de ces efforts dans son rapport annuel ;

10. *Encourage* le Comité consultatif pour les questions de supervision d'ONU-Femmes à continuer de lui présenter son rapport annuel et ses principales considérations lors de la session annuelle, et encourage l'administration d'ONU-Femmes à continuer de garantir un équilibre entre les sexes et une bonne représentation géographique au sein des membres du Comité ;

11. *Rappelle* sa décision 2022/8 sur l'autoévaluation de l'indépendance des SIEA et demande à ONU-Femmes de faire le point à cet égard avec lui à l'occasion d'une séance d'information informelle avant la deuxième session ordinaire de 2023, qui portera sur l'avancée de la mise en œuvre des recommandations incluses dans l'autoévaluation de l'indépendance du Bureau.

21 juin 2023

2023/6

Mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration :

1. *Prend note* de la présentation de comptes rendus par ONU-Femmes sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies et des mandats liés sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Prend note* de l'engagement d'ONU-Femmes en faveur du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et l'encourage à continuer à travailler en étroite collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement, sous la direction du coordonnateur résident de

chaque pays, afin de soutenir les pays tout en remplissant son mandat et en progressant vers la réalisation des objectifs de développement durable, conformément aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement et aux plans, priorités et besoins nationaux ;

3. *Rappelle* sa décision 2022/6 et demande à ONU-Femmes de poursuivre la mise en œuvre des résolutions 72/279, 75/233 et 76/4 et de soutenir les efforts du système des Nations Unies pour le développement dans l'exécution des mandats correspondants ;

4. *Invite* ONU-Femmes à accélérer la mise en œuvre du Cadre de gestion et de responsabilité, prend note de la nature évolutive dudit Cadre et demande à l'Entité de partager ses expériences dans la mise en œuvre du Cadre à tous les niveaux ;

5. *Rappelle* la décision 2022/6 et demande à ONU-Femmes de continuer à inclure les contributions des représentants nationaux et des directeurs régionaux aux fins de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement dans les rapports demandés ;

6. *Demande* à ONU-Femmes de faire rapport sur la liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement dans une annexe au rapport annuel existant sur les efforts de mise en œuvre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ;

7. *Demande* également à ONU-Femmes de poursuivre ses efforts visant à harmoniser les rapports interinstitutions sur les efforts de mise en œuvre et les résultats du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que d'améliorer la mise en œuvre des programmes de développement au niveau des pays ;

8. *Rappelle* l'examen quadriennal complet et souligne l'importance de solutions intégrées pour surmonter les défis complexes et pluridimensionnels qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable, et demande à ONU-Femmes de continuer à favoriser la collaboration en matière d'analyse commune, d'évaluation des besoins, de planification (notamment des résultats collectifs) et d'exécution du programme, et de tenir le Conseil informé par l'intermédiaire des mécanismes de compte rendu existants ;

9. *Demande* en outre à ONU-Femmes de continuer à informer chaque année le Conseil d'administration de ses efforts de mise en œuvre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et d'en faire un point de décision lors de la session annuelle.

21 juin 2023

2023/7

Compte rendu sur les politiques et procédures d'ONU-Femmes visant à lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels

Le Conseil d'administration :

1. *Prend note* du compte rendu d'ONU-Femmes sur les mesures de prévention et de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels ;

2. *Rappelle* la décision 2022/2 et note avec satisfaction les progrès accomplis et la nécessité de poursuivre les efforts visant à prévenir et à combattre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, dans le cadre de l'approche « tolérance zéro pour l'inaction », notamment en veillant à ce que les mesures requises et appliquées aux niveaux national, régional et mondial bénéficient de ressources suffisantes et produisent un impact ;

3. *Prend acte* des efforts déployés par ONU-Femmes pour évaluer les risques en matière d'exploitation et d'abus sexuels, collaborer avec les partenaires de mise en œuvre en vue d'évaluer et de renforcer leur capacité à assurer des garanties suffisantes pour prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels, et apporter aux victimes et aux survivantes le soutien et l'aide dont elles ont besoin ;
4. *Demande* à ONU-Femmes de continuer à prendre des mesures visant à garantir une approche centrée sur les victimes/survivantes et cohérente à l'échelle du système, en vue de prévenir et de combattre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, et de continuer à favoriser une culture institutionnelle inclusive et respectueuse, où l'ensemble du personnel est encouragé à dénoncer l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, et dispose des moyens nécessaires pour le faire ;
5. *Encourage* à cet égard ONU-Femmes à continuer de rapporter au Conseil d'administration, lors de ses sessions annuelles, tous les cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels, de manière transparente et responsable, à veiller à ce que les mécanismes de signalement soient sûrs, inclusifs et centrés sur les victimes/survivantes, et à renforcer ses efforts en matière de protection contre les représailles pour les lanceurs d'alerte ;
6. *Encourage* ONU-Femmes à poursuivre ses efforts visant à harmoniser les rapports entre les différents organismes et, à cet égard, lui demande de mettre au point un modèle plus uniforme à soumettre au Conseil d'administration, afin de mieux suivre les progrès réalisés d'une année sur l'autre au regard des indicateurs, de mieux comparer les rapports et de mieux comprendre, d'un point de vue stratégique, les résultats, l'impact et le changement de culture institutionnelle obtenus grâce à ses efforts et à ses activités ;
7. *Encourage* en outre ONU-Femmes à continuer d'accroître ses efforts de collaboration à l'échelle du système afin d'améliorer la coordination, l'établissement de rapports et la transparence, et à travailler efficacement avec les entités compétentes des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial afin de garantir le partage des enseignements tirés et des bonnes pratiques de l'ensemble du système des Nations Unies ;
8. *Exprime son soutien* à la poursuite de l'utilisation de ClearCheck et invite ONU-Femmes à examiner la manière dont ClearCheck et le système de divulgation des fautes professionnelles peuvent être utilisés en complément l'un de l'autre afin d'améliorer encore les processus de contrôle, et à tenir le Conseil d'administration informé ;
9. *Encourage* en outre ONU-Femmes à envisager de mettre à l'essai le système de divulgation des fautes professionnelles.

21 juin 2023